



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-104

OBJET : SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE SAINT-HERBLAIN CYCLISME (USSH CYCLISME)

DÉLIBÉRATION : 2026-104
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION
SOCIOCULTURELLE

OBJET : SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE SAINT-HERBLAIN CYCLISME (USSH CYCLISME)

RAPPORTEUR : Hugo COLLET

Considérant les résultats sportifs obtenus au cours de l'année 2025, l'Union Sportive Saint-Herblain Cyclisme (USSH cyclisme) est appelée à évoluer en Division Nationale 2 à compter de la saison 2026.

Cette accession est subordonnée au respect du cahier des charges défini par la Fédération française de cyclisme, lequel impose notamment un renforcement de l'encadrement sportif, par le recrutement obligatoire d'un entraîneur sportif salarié à temps complet. Jusqu'alors fondée exclusivement sur l'engagement bénévole, l'association doit désormais faire face à cette charge financière nouvelle.

Dans ce contexte, elle sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin d'accompagner le démarrage de la saison 2026, de soutenir la mise en œuvre de son nouveau projet sportif et d'engager la structuration de la recherche de financements complémentaires nécessaires à sa pérennité.

SECTEUR SPORTS

Imputation 65748.3272. 42010

ASSOCIATIONS	DEMANDE 2026 (-€)	PROPOSITION 2026 (-€)
Union Sportive Saint-Herblain Cyclisme	4 000 €	4 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder à l'Union Sportive Saint-Herblain Cyclisme (USSH cyclisme) une subvention exceptionnelle pour un montant de 4000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Sports à signer la convention financière.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 22/06/2026



Le secrétaire de séance

Vincent LE GARJAN



Le Maire

Bertrand AFFILÉ